

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD20112706-0026-DE
Date de signature : 01/07/2011
Date de réception : 01/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Plan Climat Energie Territorial - Economies d'énergie - Concours des familles à énergies positives - Conventions à passer avec les associations Prioriterre et Bourgogne Energies Renouvelables - Demandes de subventions

Mme MODDE, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

En délibérant le 15 décembre 2008 pour adhérer à la Convention des Maires, Dijon a été parmi les premières collectivités en France à s'engager à « dépasser les objectifs fixés par l'Union Européenne pour 2020 en réduisant d'au moins 20% ses émissions de CO2 ».

Pour atteindre cet objectif, la Ville s'est engagée à « mobiliser la société civile de son territoire afin qu'elle prenne part au développement du plan d'action ainsi qu'à l'identification des politiques et des mesures nécessaires pour mettre en œuvre et réaliser les objectifs du plan. »

Dans la continuité de cet engagement, la Ville a délibéré, le 11 mai 2009, pour participer au projet européen « Rêve d'avenir » qui vise à développer, à titre expérimental, la plateforme 3x20, site internet permettant d'accompagner les acteurs du territoire et les habitants à relever les défis énergétiques et climatiques européens et à comptabiliser les économies d'énergie réalisées sur le territoire.

Ces engagements se sont traduits dans la stratégie du plan climat de la Ville de Dijon qui a fait l'objet d'une délibération le 31 janvier 2011 et dont l'axe 6 du plan climat prévoit le partage d'une culture commune des enjeux de l'énergie et du climat et l'incitation à la participation des acteurs locaux.

C'est dans ce cadre, et notamment pour mobiliser les habitants sur les enjeux énergie climat, que la Ville souhaite lancer, sur l'année 2011-2012, un concours des familles à énergies positives. Deux équipes d'environ dix familles seraient constituées par conseil de quartier avec pour objectif de réduire le plus possible leurs consommations d'énergie par rapport à celles relevées l'année précédente (six équipes regroupant 30 à 50 familles seraient ainsi constituées pour la première année expérimentale). L'ensemble des résultats seront intégrés dans la plateforme 3x20 du projet « Rêve d'avenir ».

Cette action fera l'objet d'une communication spécifique auprès de l'ensemble des Dijonnais afin de diffuser les pratiques à valoriser et sera un levier pour communiquer plus largement sur le plan climat.

La Ville pilotera et coordonnera le projet ; elle s'appuiera sur deux associations, Prioriterre et Bourgogne Energies Renouvelables pour sa mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- pour l'association Prioriterre, mise à la disposition de la Ville de son kit « familles à énergie positive », outil complet de suivi, de communication et d'animation de l'action en contrepartie d'une subvention de 14 375 € ;
- pour l'association Bourgogne Energies Renouvelables, conseil des familles sur les gestes économes en énergie, aide aux relevés des compteurs et animation des événements prévus lors de ce concours, en contrepartie d'une subvention de 6 915 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de la Ville, décider l'organisation d'un concours des familles à énergies positives ;

2 - approuver les projets de conventions à passer pour sa mise en œuvre entre la Ville et les associations Prioriterre et Bourgogne Energies Renouvelables, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

4 - décider de l'octroi de subventions aux associations précitées, respectivement de 14 375 € et de 6 915 € ;

5 - solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues pour le financement de l'opération, notamment auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ;

6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ